

BIENTÔT L'EXPERIMENTATION DES EQUIPES MOBILES DE SOINS NEONATALS EN FRANCE

Après 2 ans de travail avec la Société Française de Néonatalogie, SOS Préma se félicite de la mise en place imminente d'équipes mobiles, inspirées du modèle suédois, qui permettront une sortie précoce des prématurés avec un suivi à domicile par le service de néonatalogie

Le décret du 11 avril 2022* prévoit l'expérimentation d'équipes mobiles de soins néonataux au domicile des parents, pour une durée de trois ans. L'objectif est de permettre la sortie précoce des nouveau-nés prématurés dès lors que leur état de santé ne justifie plus leur maintien à temps complet dans une unité hospitalière de néonatalogie, tout en assurant la continuité de leur prise en charge par le personnel du service.

Les preuves apportées par la mise en place de ce modèle de soins en Suède ont inspiré la Société Française de Néonatalogie, qui a rendu un avis en faveur de sa mise en place en France dès 2019. SOS Préma a soutenu cette prise de position et les deux associations ont œuvré ensemble auprès du ministère de la Santé. L'implémentation de cette pratique au CHU de Toulouse a déjà permis la publication d'excellents résultats*.

Les études scientifiques montrent que la prise en charge de ces bébés vulnérables par des équipes mobiles réduit le temps et le coût de l'hospitalisation, augmente le taux d'allaitement, permet un meilleur neurodéveloppement et une autonomisation alimentaire plus rapide, réduit le risque infectieux et le risque de ré-hospitalisation, réduit le stress maternel et favorise la création du lien d'attachement.

Le décret prévoit que les membres de l'équipe seront formés aux soins de développement, promus par la Charte du Nouveau-Né Hospitalisé qui a été élaborée par SOS Préma et la SFN, et inaugurée le 17 novembre dernier sous le patronage du ministère des Solidarités et de la Santé. Ainsi, cette expérimentation est saluée par l'association SOS Préma, qui espère qu'elle se pérennisera.

*Pièces jointes : Article publié par le CHU de Toulouse, Décret du 11/04/22 et Arrêté du 14/04/22.

A propos de SOS Préma :

SOS Préma est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général et association d'usagers par le ministère de la Santé. Née en 2004 à l'initiative de Charlotte Bouvard, elle-même maman d'un garçon né prématurément, SOS Préma a été créée pour donner à tous les enfants prématurés les meilleures chances de bien grandir. L'association est aux côtés des parents pour les écouter, les conseiller et les aider à défendre leurs droits (850 000 familles aidées depuis 2004). En parallèle, elle travaille avec les équipes médicales et porte la voix des parents auprès des pouvoirs publics. Grâce à son expertise de 17 années sur le terrain, SOS Préma est devenue un acteur incontournable du paysage social de notre pays et un réseau national de solidarité qui fait avancer la prise en charge de la prématurité et des nouveau-nés les plus vulnérables, en dénonçant les failles et les inégalités territoriales. [SOS Préma](#)

Contact Presse :

Emilie Stofft : 06 63 57 04 56
emiliestofft@emilie-press.fr

emilie PRESS

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, agréée association d'usagers
SIRET 48040071200034 – N° d'organisme de formation : 11 92 181 5092

14 rue de Longchamp – 92200 Neuilly-sur-Seine
Siège social : 32 rue du Chemin Vert – 92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 41 60 90 – info@sosprema.com – www.sosprema.com

0800 96 60 60 